

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAORDINAIRE D'ÉPÔNE**

**SÉANCE DU 28 AOÛT 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 28 août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal Extraordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Eliane GILLARD, Conseillère Municipale de la Mairie d'Épône.**

**Présents :**

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Harmony LE CALLENNEC, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD,  
Mme Véronique LOURDIN procuration à M. Guy MULLER,  
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL,  
M. Raoul LIMA procuration à M. Ivica JOVIC.

**Monsieur Jacques FASQUEL est élu secrétaire de séance.**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

22/08/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

**DATE D’AFFICHAGE :**

22/08/2023

**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-4 et L.2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Madame Eliane GILLARD, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal prend la Présidence de l'Assemblée (article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales),

La doyenne présente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et fait un appel de candidatures.

Est candidat à la fonction de Maire :

- Monsieur Ivica JOVIC.

En plus du secrétaire de séance, deux assesseurs sont désignés : **M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI et Mme Sofia RAFAÏ.**

Madame Eliane GILLARD, Présidente de l'Assemblée, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Après le vote du dernier Conseiller Municipal, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins : 29  
Bulletin nul : 1  
Bulletins blancs : 6  
Suffrages exprimés : 22  
Majorité absolue : 15

A obtenu

- M. Ivica JOVIC : vingt-deux suffrages (22)

**M. Ivica JOVIC a été proclamé Maire, à la majorité absolue, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

ÉPÔNE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet  
Le **12 SEP. 2023**  
Et publié/affiché le  
**13 SEP. 2023**



Eliane GILLARD

Présidente de séance  
Conseillère Municipale

Jacques FASQUEL  
Secrétaire de séance





DÉPARTEMENT

YVELINES

ARRONDISSEMENT

MANTES LA JOLIE



COMMUNE :

**D'ÉPÔNE**

Communes de 1 000  
habitants et plus

Élection du Maire et  
des Adjointes

Effectif légal du Conseil Municipal

**29**

Nombre de conseillers en exercice

**29**

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-huit du mois d'août à vingt heures trente minutes**, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Épône en séance publique.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un Conseiller par case) :

JOVIC Ivica	TAINMONT Marie	GILLARD Eliane
MARTIN Isabelle	JOUANNEAU Florence	BUNEL Franck
DAGORY Pascal	LE CALLENNEC Harmony	MULLER Guy
DI PERNO Béatrice	ROMAIN Isabelle	
FASQUEL Jacques	BOLLE Emmanuel	
MOTTIN Danièle	TRUFFAUT Stéphane	
DIROL Didier	HUSSAIN-ZAIDI Syed-Navid	
BAUDOUIN Nathalie	DEMAISON Nicole	
RIALLAND Francis	ECHARD Olivier	
CLOUARD Danièle	RIPERT Daniel	
LEFEVRE Philippe	RAFÄI Sofia	

Absents <sup>1</sup> : M. ARFI Thierry donne pouvoir à M. Olivier ECHARD, Mme LOURDIN Véronique donne pouvoir à M. MULLER Guy, M. PUISSEGUR-RIPET Rémi donne pouvoir à M. BUNEL Franck ; M. LIMA Raoul donne pouvoir à M. JOVIC Ivica. ....

.....  
.....  
.....

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

Monsieur FASQUEL Jacques a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. Élection du Maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame GILLARD Eliane, la plus âgée des membres du Conseil Municipal (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré **vingt-cinq** Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : **Monsieur HUSSAIN-ZAIDI Syed-Navid et Madame RAFAÏ Sofia**.

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	<b>0</b>
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	<b>29</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	<b>1</b>





- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... **6**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... **23**
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... **15**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Monsieur Ivica JOVIC</b>	<b>23</b>	<b>Vingt- trois</b>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du Maire**

**Monsieur JOVIC Ivica** a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**3. Élection des Adjoints**

Sous la présidence de **Monsieur JOVIC Ivica** élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

**3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit **8** Adjoints au Maire au maximum. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à **8** le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

**3.2. Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire**

Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque**

**liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de **deux minutes** pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que **deux** listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

**3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0__
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	29
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	15__

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Madame Isabelle MARTIN</b> .....	<b>23</b>	<b>Vingt-trois</b>
<b>Monsieur Pascal DAGORY</b> .....	<b>6</b>	<b>six</b>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6. Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Ivica JOVIC : **Madame MARTIN Isabelle, Première Adjointe au Maire, Monsieur FASQUEL Jacques, Deuxième Adjoint au Maire, Madame DI PERNO Béatrice, Troisième Adjointe au Maire, Monsieur DAGORY Pascal, Quatrième Adjoint au Maire, Madame MOTTIN Danièle, Cinquième Adjointe au Maire, Monsieur DIROL Didier, Sixième Adjoint au Maire, Madame BAUDOIN Nathalie, Septième Adjointe au Maire, Monsieur ECHARD Olivier, Huitième Adjoint au Maire.** Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.




**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **28 août 2023**, à vingt-trois heures, ..... minutes, en double exemplaire<sup>9</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le Maire,*

**Ivica JOVIC**



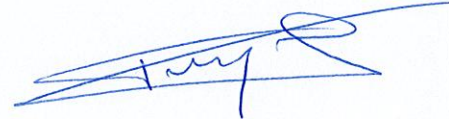
*La Conseillère Municipale  
la plus âgée,*

**Eliane GILLARD**



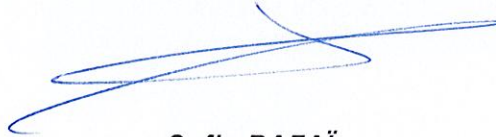
*Le secrétaire,*

**Jacques FASQUEL**



*Les assesseurs,*

**Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI**



**Sofia RAFAÏ**

<sup>9</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

## ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

#### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	JOVIC Ivica	05/07/1973	Maire	1 028
Madame	MARTIN Isabelle	20/04/1958	Première Adjointe	1 028
Monsieur	FASQUEL Jacques	02/02/1943	Deuxième Adjoint	1 028
Madame	DI PERNO Béatrice	28/11/1961	Troisième Adjointe	1 028
Monsieur	DAGORY Pascal	09/11/1951	Quatrième Adjoint	1 028
Madame	MOTTIN Danièle	03/03/1950	Cinquième Adjointe	1 028
Monsieur	DIROL Didier	18/12/1968	Sixième Adjoint	1028
Madame	BAUDOUIN Nathalie	18/10/1969	Septième Adjointe	1028
Monsieur	ECHARD Olivier	10/07/1964	Huitième Adjoint	1028
Monsieur	RIALLAND Francis	08/02/1945	Conseiller Municipal	1 028
Madame	CLOUARD Danièle	19/09/1951	Conseillère Municipale	1 028
Monsieur	LEFEVRE Philippe	11/08/1953	Conseiller Municipal	1 028
Madame	TAINMONT Marie	03/03/1955	Conseillère Municipale	1 028
Monsieur	ARFI Thierry	22/05/1961	Conseiller Municipal	1 028
Madame	LOURDIN Véronique	07/04/1966	Conseillère Municipale	1 028
Monsieur	PUISSEGUR-RIPET Rémi	03/01/1968	Conseiller Municipal	1 028
Madame	JOUANNEAU Florence	13/01/1969	Conseillère Municipale	1 028
Monsieur	LIMA Raoul	28/08/1970	Conseiller Municipal	1 028
Madame	LE CALLENNEC Harmony	05/04/1986	Conseillère Municipale	1 028
Madame	ROMAIN Isabelle	21/02/1961	Conseillère Municipale	734
Monsieur	BOLLE Emmanuel	13/08/1968	Conseiller Municipal	734
Monsieur	TRUFFAUT Stéphane	25/01/1970	Conseiller Municipal	734
Monsieur	HUSSAIN-ZAIDI Syed-Navid	09/12/1987	Conseiller Municipal	734
Madame	DEMAISON Nicole	25/07/1948	Conseillère Municipale	1028
Monsieur	RIPERT Daniel	01/03/1946	Conseiller Municipal	734
Madame	RAFAÏ Sofia	03/11/1992	Conseillère Municipale	734

<sup>1</sup> Préciser : Maire ou Adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).



Madame	GILLARD Eliane	13/12/1938	Conseillère Municipale	1 028
Monsieur	BUNEL Franck	13/05/1961	Conseiller Municipal	1 028
Monsieur	MULLER Guy	07/08/1949	Conseiller Municipal	1 028

Fait à EPONE....., le 28 août 2023.....

Le Maire,

Ivica JOVIC

La Conseillère Municipale  
la plus âgée,

Eliane GILLARD

Les assesseurs,

Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI

Sofia RAFAÏ

Le secrétaire,

Jacques FASQUEL

DÉPARTEMENT

**Yvelines**

ARRONDISSEMENT

**MANTES LA JOLIE**COMMUNE : **Épône**Communes de 1 000  
Habitants et plus**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

**29**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil Municipal. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les Adjointes puis les Conseillers Municipaux.

L'ordre du tableau des Adjointes est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre Adjointes élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'Adjointes, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des Conseillers Municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal ;

2° Entre Conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	Monsieur	JOVIC Ivica	05/07/1973	15 mars 2020	1 028
Première Adjointe	Madame	MARTIN Isabelle	20/04/1958	15 mars 2020	1 028
Deuxième Adjoint	Monsieur	FASQUEL Jacques	02/02/1943	15 mars 2020	1 028
Troisième Adjointe	Madame	DI PERNO Béatrice	28/11/1961	15 mars 2020	1 028
Quatrième Adjoint	Monsieur	DAGORY Pascal	09/11/1951	15 mars 2020	1 028
Cinquième Adjointe	Madame	MOTTIN Danièle	03/03/1950	15 mars 2020	1 028
Sixième Adjoint	Monsieur	DIROL Didier	18/12/1968	08 décembre 2022	1028
Septième Adjointe	Madame	BAUDOIN Nathalie	18/10/1969	24 septembre 2020	1028
Huitième Adjoint	Monsieur	ECHARD Olivier	10/07/1964	03 octobre 2020	1028
Conseiller Municipal	Monsieur	RIALLAND Francis	08/02/1945	15 mars 2020	1 028
Conseillère Municipale	Madame	CLOUARD Danièle	19/09/1951	15 mars 2020	1 028
Conseiller Municipal	Monsieur	LEFEVRE Philippe	11/08/1953	15 mars 2020	1 028
Conseillère Municipale	Madame	TAINMONT Marie	03/03/1955	15 mars 2020	1 028
Conseiller Municipal	Monsieur	ARFI Thierry	22/05/1961	15 mars 2020	1 028
Conseillère Municipale	Madame	LOURDIN Véronique	07/04/1966	15 mars 2020	1 028
Conseiller Municipal	Monsieur	PUISSEGUR-RIPET Rémi	03/01/1968	15 mars 2020	1 028
Conseillère Municipale	Madame	JOUANNEAU Florence	13/01/1969	15 mars 2020	1 028
Conseiller Municipal	Monsieur	LIMA Raoul	28/08/1970	15 mars 2020	1 028
Conseillère Municipale	Madame	LE CALLENNEC Harmony	05/04/1986	15 mars 2020	1 028
Conseillère Municipale	Madame	ROMAIN Isabelle	21/02/1961	15 mars 2020	734
Conseiller Municipal	Monsieur	BOLLE Emmanuel	13/08/1968	15 mars 2020	734
Conseiller Municipal	Monsieur	TRUFFAUT Stéphane	25/01/1970	15 mars 2020	734
Conseiller Municipal	Monsieur	HUSSAIN-ZAIDI Syed-Navid	09/12/1987	15 mars 2020	734
Conseillère Municipale	Madame	DEMAISON Nicole	25/07/1948	03 août 2020	1028
Conseiller Municipal	Monsieur	RIPERT Daniel	01/03/1946	27 mai 2021	734
Conseillère Municipale	Madame	RAFAÏ Sofia	03/11/1992	24 juin 2022	734
Conseillère Municipale	Madame	GILLARD Eliane	13/12/1938	21 novembre 2022	1 028
Conseiller Municipal	Monsieur	BUNEL Franck	13/05/1961	7 février 2023	1 028
Conseiller Municipal	Monsieur	MULLER Guy	07/08/1949	15 mars 2020	1 028

Cachet de la Mairie :

Certifié par le Maire,  
Ivica JOVIC

A Épône, le 28 août 2023

1 Préciser : Maire, Adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'Adjoint) ou Conseiller.